



# Acid Hydrolysed Casein

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)  
Date d'émission: 05-21-2025 Version: 1.0

### SECTION 1 Identification

#### 1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Acid Hydrolysed Casein  
Type de produit : Food Safety -- [Food Safety]  
Code du produit : NCM0239

#### 1.2. Autres moyens d'identification

Nombre de pièces : NCM0239|700004681|700004683  
Numéro CE : 265-363-1

#### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Substances chimiques de laboratoire, Recherche scientifique et développement

#### 1.4. Données relative au fournisseur

Neogen Corporation  
620 Leshar Place  
Lansing, Michigan 48912  
United States of America  
T 800.234.5333  
[sds@neogen.com](mailto:sds@neogen.com) - <https://www.neogen.com/>

#### 1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 24 hours:  
Medical: 1-800-498-5743 (U.S. and Canada) or 1-651-523-0318 (international)  
Spill/CHEMTREC: 1-800-424-9300 (U.S. and Canada) or 1-703-527-3887 (international)

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Poussières combustibles, Catégorie 1

Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA) : H Comb Dust - Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air

#### 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Acid Hydrolysed Casein

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 3 Composition/information sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de l'article 3 de l'annexe 1 du Règlement sur les produits dangereux.

### SECTION 4 Premiers soins

#### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver la peau avec beaucoup d'eau.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  |
| Premiers soins après ingestion            | : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  |
| Premiers soins général                    | : En cas de malaise consulter un médecin.  |

#### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

|   |   |
|---|---|
| Symptômes/effets après inhalation           | : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact en portant un vêtement serré.                   |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.  |
| Symptômes/effets après ingestion            | : Aucun(es) dans des conditions normales.   |

#### 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

|                                  |                             |
|----------------------------------|-----------------------------|
| Autre avis médical ou traitement | : Traitement symptomatique. |
|----------------------------------|-----------------------------|

### SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Agents extincteurs appropriés

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.  |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. |

#### 5.2. Dangers spécifiques du produit

|   |  |
|---|--|
| Danger d'incendie                                     | : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air. |
| Danger d'explosion                                    | : Aucun danger d'explosion direct.                                     |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Dégagement possible de fumées toxiques.                              |

#### 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

|   |   |
|---|---|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.                                      |

# Acid Hydrolysed Casein

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Mesures générales : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Transvaser le produit dans un récipient sec à l'aide d'une pelle, et refermer le récipient sans comprimer le produit.
- Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

### SECTION 7 Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Éviter toute formation de poussière.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
- Conditions de stockage : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
- Température de stockage : 2 – 30 °C
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

### SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

##### Protection des mains:

Gants de protection

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

# Acid Hydrolysed Casein

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

|  |                            |
|--|----------------------------|
| État physique  | : Solide                   |
| Apparence  | : Poudre.                  |
| Couleur  | : Beige Blanc cassé        |
| Odeur  | : Caractéristique          |
| Seuil olfactif                                       | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : 6,5 – 7,2                |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (éther=1)             | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion                                      | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation                                 | : Non applicable           |
| Point d'ébullition                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair                                       | : 93,3 °C                  |
| Température d'auto-inflammation                      | : Non applicable           |
| Température de décomposition                         | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                         | : Ininflammable            |
| Pression de la vapeur                                | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de la vapeur à 20°C                 | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                     | : Aucune donnée disponible |
| Solubilité   | : Soluble dans l'eau.      |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)       | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                               | : Non applicable           |
| Limites d'explosivité                                | : Non applicable           |
| Caractéristiques d'une particule                     | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Réactivité                           | : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.              |
| Stabilité chimique                   | : Stable dans les conditions normales.   |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.   |
| Conditions à éviter                  | : Éviter toute formation de poussière. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. |
| Matières incompatibles               | : Pas d'informations complémentaires disponibles   |

# Acid Hydrolysed Casein

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Produits de décomposition dangereux | : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. |
| Temps de durcissement:              | : Pas d'informations complémentaires disponibles  |

### SECTION 11 Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| Toxicité Aiguë (voie orale)   | : Non classé |
| Toxicité Aiguë (voie cutanée) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (inhalation)   | : Non classé |

| Acid Hydrolysed Casein           |   |
|----------------------------------|---|
| Toxicité aiguë inconnue (GHS CA) | 100 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral)<br>100 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané)<br>100 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Dust/Mist)) |

|  |                                |
|--|--------------------------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée   | : Non classé.<br>pH: 6,5 – 7,2 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                 | : Non classé<br>pH: 6,5 – 7,2  |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | : Non classé                   |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | : Non classé                   |
| Cancérogénicité  | : Non classé                   |
| Toxicité pour la reproduction  | : Non classé                   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Non classé                   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé                   |
| Danger par aspiration  | : Non classé                   |

| Acid Hydrolysed Casein |                |
|------------------------|----------------|
| Viscosité, cinématique | Non applicable |

|   |   |
|---|---|
| Symptômes/effets après inhalation           | : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact en portant un vêtement serré.                   |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.  |
| Symptômes/effets après ingestion            | : Aucun(es) dans des conditions normales.   |

### SECTION 12 Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

|  |   |
|--|---|
| Écologie - général   | : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. |
| Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)     | : Non classé  |
| Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) | : Non classé  |

#### 12.2. Persistance et dégradation

| Acid Hydrolysed Casein       |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Non rapidement dégradable |

# Acid Hydrolysed Casein

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Fluorinated greenhouse gases : Non

## SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

## SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

| TMD   | DOT            | IMDG           | IATA           |
|---|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>   |                |                |                |
| Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport |                |                |                |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                               |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport</b>                               |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)</b>   |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.5. Dangers environnementaux</b>   |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles  |                |                |                |

### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

**TMD**  
Non réglementé

**DOT**  
Non réglementé

**IMDG**  
Non réglementé

**IATA**  
Non réglementé

# Acid Hydrolysed Casein

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78<sup>9</sup> et au recueil IBC<sup>10</sup>

Non applicable

## SECTION 15 Informations sur la réglementation

### Acid Hydrolysed Casein

#### Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

|   |  |
|---|--|
| Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada | Application des dispositions relatives aux nouvelles activités (NAc) de la loi |
|---|--|

### Acid Hydrolysed Casein

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

## SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 05-21-2025

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.